SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

RAPPORT

DLE
Direction des Laboratoires et de l'Environnement
Laboratoire d'Analyses et Prélèvements
82 avenue Kléber 92700 COLOMBES
Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr

cofrac ESSAIS
Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **VALORISATION AGRO BTC (3616)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **17/07/2023**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-2023-3631**
Rapport autorisé le : **21-JUIL.-2023 16:52**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO23-30021 / BTC prélevé le 12-JUIL.-2023 00:00
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		17/07/2023				28	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	17/07/2023	*			41.7	%		
Matières Volatiles %MB	NF EN 15935	17/07/2023	*		r	16.85	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN ISO 21663	19/07/2023	*			11.38	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	19/07/2023	*			113.80	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN ISO 21663	19/07/2023	*			0.91	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	19/07/2023	*			9.10	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	19/07/2023				12.5	-		
Sélénium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	19/07/2023	*			6.7	mg/kg MS		
Mercure	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17852	19/07/2023	*		r	1.5	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Aluminium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			7597	mg/kg MS		
Bore	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023				<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			5.71	% sur brute		
Cadmium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			2.9	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			8.2	mg/kg MS		
Chrome	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			56.3	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Cuivre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			790	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			88948	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			0.08	% sur brute		
Arsenic	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	19/07/2023	*			5.1	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			0.52	% sur brute		
Manganèse	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			247	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			12.4	mg/kg MS		
Sodium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			415	mg/kg MS		
Nickel	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			29.0	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN ISO 54321, NF EN	20/07/2023	*			139	mg/kg MS	800	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

RAPPORT

DLE
Direction des Laboratoires et de l'Environnement
Laboratoire d'Analyses et Prélèvements

82 avenue Kléber 92700 COLOMBES
Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr

cofrac ESSAIS
Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	ISO 11885								
Soufre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			29895	mg/kg MS		
Zinc	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	20/07/2023	*			2064	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
Somme des 4 métaux : Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	Calcul	20/07/2023				2940	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	NF EN 17322	17/07/2023	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 52	NF EN 17322	17/07/2023	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 101	NF EN 17322	17/07/2023	*		r	<0.013	mg/kg MS		
PCB 118	NF EN 17322	17/07/2023	*		r	0.013	mg/kg MS		
PCB 138	NF EN 17322	17/07/2023	*		r	0.019	mg/kg MS		
PCB 153	NF EN 17322	17/07/2023	*		r	0.021	mg/kg MS		
PCB 180	NF EN 17322	17/07/2023	*		r	0.014	mg/kg MS		
Somme 7 PCB	Calcul	17/07/2023			r	0.11	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
Fluoranthène	NF EN 17503	17/07/2023	*		r	0.58	mg/kg MS	5	mg/kg MS
Benzo[b]fluoranthène	NF EN 17503	17/07/2023	*		r	0.33	mg/kg MS	2.5	mg/kg MS
Benzo[a]pyrène	NF EN 17503	17/07/2023	*		r	0.27	mg/kg MS	2	mg/kg MS
Phosphore total (P2O5)	SIAAP_MOP_00096, SIAAP_MOP_00007	19/07/2023	*		r	4.13	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00053	17/07/2023	*		r	0.144	% MB		
pH	NF EN ISO 10390	18/07/2023	*		r	7.7	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	18/07/2023				20.2	°C		
Prétraitement (séchage, broyage, tamisage, quartage) : refus	NF EN 16179	17/07/2023	*			<5.0	%		
Prétraitement (séchage, broyage, tamisage, quartage) : Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179	17/07/2023	*			0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :
Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :
BO : BOUE

Jean-François MOISAN
Responsable du Laboratoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Analyse des échantillons semaine n° : 28

Siccité (moyenne des analyses quotidiennes) :

- [x] Boue Seine Aval +
- [ ] Boue Réglementaire
- [ ] Boue Non Epandable
- [ ] Boue Non Conforme FNC n°

Date : 27/7/23 Visa : JM DAWICZ

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT DLE Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **BACTERIO BTC (3619)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **10/07/2023**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-LAM-2023-3481**
Rapport autorisé le : **17-JUIL.-2023 11:17**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO23-808 / BTC prélevé le **10-JUIL.-2023 07:00**
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité
	Coliformes Thermotolérants	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00058	10/07/2023				Absence	UFC/gMS
	Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	10/07/2023	*			<5.60E+00	NPP/gMS
	Semaine prélèvement		10/07/2023				28	-

Observations liées aux résultats :
Matière sèche : 38% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2023-3419)
Résultats :
- E. Coli = <5.6 NPP/mL
- Coliformes Thermotolérants = absence dans 0.001 mL

Légende :
BO : BOUE

Yves ZARZELLI
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 28

Microbiologie :

☒ Coliformes thermotolérants : Abs / g MS

☒ Escherichia Coli : <5,6E+00 / g MS

Date : 27/7/23 Visa : SM DANIEL

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.